

Lorsque les demandes d'inscription ont été envoyées aux EHPAD/USLD souhaité(e)s, le demandeur peut modifier l'urgence de la demande selon le type d'hébergement demandé.



Cette fonctionnalité est accessible aux utilisateurs ayant les habilitations pour créer un dossier Grand-Âge.

Cette fiche pratique vous indique comment modifier l'urgence d'une demande.

1 Accéder au dossier Grand-Âge



Se référer à la fiche pratique « **Se connecter à ViaTrajectoire** » (FP_VT_TM11)

2 Modifier l'urgence de la demande

1. Cliquez sur le bouton **Modifier l'urgence**

2. Sélectionnez la **date d'entrée souhaitée** et cliquez sur **Modifier la date d'entrée souhaitée**



La modification de l'urgence de la demande doit être effectuée indépendamment pour chaque type d'hébergement (hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour).